

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carrière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Locketterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudun

Thais

Varennas

Les Vignes de Beaumont



DECEMBRE 2022

Éditorial

Cette fin d'année 2022 est l'occasion de faire le point sur les travaux engagés sur la commune :

- Réfection de toitures : de la deuxième partie du presbytère, de la grangette, du four à pain et des toilettes (entreprise Brémaud) ;
- Réhabilitation de la toiture de la salle des Associations avec pose de tuiles plates côté nord, et installation de panneaux photovoltaïques côté sud (entreprises Galland et Berrywatt) pour production et vente d'électricité à EDF ;
- Remise en état du système de chauffage par air pulsé de la salle des Associations (entreprise Bertucelli) ;
- Reprofilage du chemin de Jomangé à Tournon suite aux dégradations dues au chargement et transport de grumes.

Pour mieux encadrer nos économies d'énergie, la municipalité a fait procéder au remplacement des ampoules d'éclairage public par des ampoules à led sur l'ensemble de la commune et le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public à 22 heures.

Concernant l'enfouissement de la ligne électrique haute tension, une première tranche de travaux incluant la pose de transformateurs est terminée : il reste pour les mois à venir à procéder au branchement, au démontage de la ligne aérienne et des poteaux : planning indéterminé.

L'installation de la fibre sera réalisée pour la fin de l'année, une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes de Lurais le mardi 24 Janvier 2023 à 18h30 pour détailler les conditions de branchement des particuliers par les opérateurs téléphoniques à partir de cette date ; dans ce cadre, une procédure d'adressage a été mise à jour par la mairie et les numéros ainsi que les plaques vous seront communiqués dans les meilleurs délais pour que chacun puisse en disposer pour leur mise en place.

Merci aux associations locales ACEL, Association touristique et CMA qui participent largement à la vitalité et à la notoriété de notre commune grâce aux activités estivales : théâtre, labyrinthe, exposition photos sur bâches (dont la vue aérienne de la commune nous a été généreusement offerte par l'association touristique).

Le Conseil Municipal vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour 2023.

Jean SECHERESSE

Sommaire

- Informations communales4 à 11
- Séances du conseil municipal12 à 15
- Néons en bref16 à 17
- Histoire locale18 à 19
- Le coin des associations20 à 26
- Vie pratique.....27 à 36
- Numéros utiles.....37

Informations communales

Démographie

Naissances

- Lana LALOT née le 29 mars



Félicitations aux heureux parents
et plein de bonnes choses aux nouveaux nés.

Mariages

- Charlotte CHAIZEMARTIN et Vincent GRELIER, le 23 juillet
- Jennifer RACINE et Grégory MARTEAU, le 30 juillet



Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

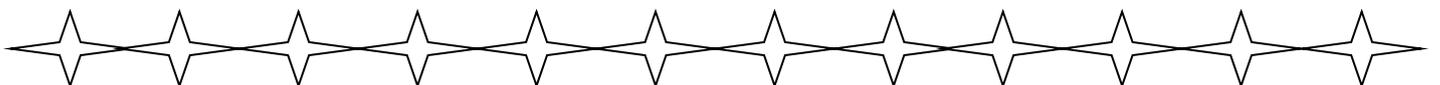
Décès

- Jean Marc CONTRITO, le 2 juin
- Maurice DESARD, le 3 juillet
- Christian LELEU, le 1^{er} septembre

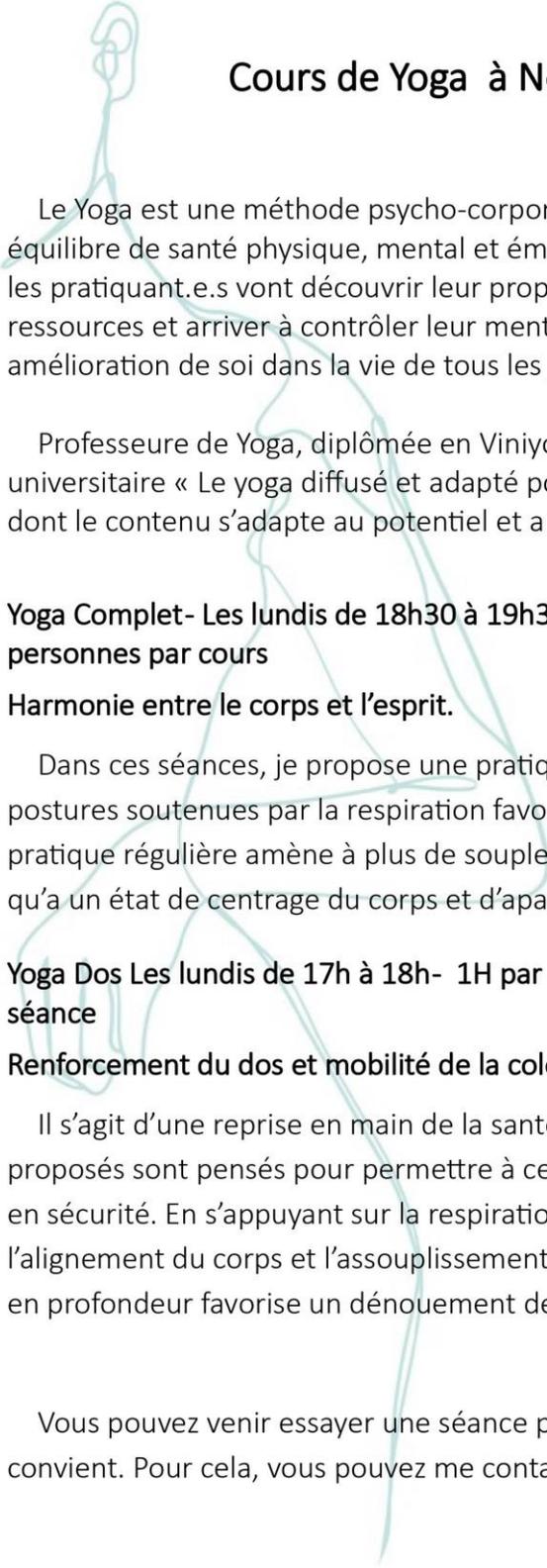


Condoléances aux familles.

ARBRE DE NOËL



**Les colis pour les personnes
de plus de 70 ans
seront distribués
à partir du samedi 17 décembre**



Cours de Yoga à Néons sur Creuse

Le Yoga est une méthode psycho-corporelle qui va permettre d'atteindre un équilibre de santé physique, mental et émotionnel. En utilisant différents outils, les pratiquant.e.s vont découvrir leur propre potentiel, mobiliser leurs ressources et arriver à contrôler leur mental. Tout cela engage à une amélioration de soi dans la vie de tous les jours.

Professeure de Yoga, diplômée en Viniyoga et titulaire du diplôme universitaire « Le yoga diffusé et adapté pour tous », je propose des séances dont le contenu s'adapte au potentiel et aux besoins de chaque participant.e.s.

Yoga Complet- Les lundis de 18h30 à 19h30 - 1h par séance-Maximum 10 personnes par cours

Harmonie entre le corps et l'esprit.

Dans ces séances, je propose une pratique équilibrée et un enchaînement de postures soutenues par la respiration favorisant la force et la souplesse. Une pratique régulière amène à plus de souplesse et de tonicité musculaire ainsi qu'à un état de centrage du corps et d'apaisement mental.

Yoga Dos Les lundis de 17h à 18h- 1H par séance – Maximum 10 personnes par séance

Renforcement du dos et mobilité de la colonne vertébrale

Il s'agit d'une reprise en main de la santé du dos. Les enchaînements proposés sont pensés pour permettre à ceux qui souffrent de pratiquer le yoga en sécurité. En s'appuyant sur la respiration, le travail renforce le dos, permet l'alignement du corps et l'assouplissement de la colonne vertébrale. Ce travail en profondeur favorise un dénouement des tensions.

Vous pouvez venir essayer une séance pour savoir si cette transmission vous convient. Pour cela, vous pouvez me contacter au 0771155044.

Isabelle Multon

**Arrêté municipal relatif au numérotage des lieux-dits**

Le Maire de Néons sur Creuse,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations dans les lieux-dits de la commune constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

ARRETE**Article 1**

Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie « Place des Marronniers » :

N° cadastral	N° de voie
B0044	2
B0258	3

Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie « Le Bateau » :

N° cadastral	N° de voie
ZB0116	1
ZB0083	2
ZB0087	3

Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie « rue de l'Ecole » :

N° cadastral	N° de voie
C0027	1 et 3
C0033	10 et 12
C0023	11
ZB0138	20

Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie « rue des Riolets » :

N° cadastral	N° de voie
C0079	9
ZE0050	30
ZE0061	32
ZE0063	34

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Les Blanchards »

ZK0040	1
ZL0084 -ZL0091	3
ZL0090	5

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Chaurais »

ZC0110-ZC0112	2
---------------	---

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Chaurais » sur la voie de La Petite Couture :

N° cadastral	N° de voie
ZC0150	1
ZC0151	3

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Grande Couture » :

N° cadastral	N° de voie
ZC0119	1

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Les Riaux » :

N° cadastral	N° de voie
ZL0029	1
ZL0082	2
ZL0080-ZL0081	3
ZL0078	4

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Chardonnière » :

N° cadastral	N° de voie
ZM0140	1

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Grève » :

N° cadastral	N° de voie
A0255 – A0430	1 et 2

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Roblinière » :

N° cadastral	N° de voie
A0300	1
A0304	2

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Rairie » :

N° cadastral	N° de voie
A0476	1
A0477	2

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Bonnelière » :

N° cadastral	N° de voie
B0154	1

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Thais » sur la voie « Route de Marigny »

A0033	40
A0022	41

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Bessardière »

A0531	40 et 42
-------	----------

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Varennes » :

N° cadastral N° de voie

ZI0022 1

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Le Grand Roche » :

N° cadastral N° de voie

C0208 1

C0210 2

ZC0091 3

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Les Grands Prés » :

N° cadastral N° de voie

ZD0141 1

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Le Gros Chêne » :

N° cadastral N° de voie

ZC0011 1

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Le Bas Plessis » :

N° cadastral N° de voie

D0326 1

D0393 2

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « Le Plessis » :

N° cadastral N° de voie

D0384 1

D0284 2

D0290 3

D0442 4

Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Carrière » :

N° cadastral N° de voie

ZH0045 3

ZH0068 8

ZH0047-ZH0048 9

ZH0087 10

ZH0087 12

ZH0088 14

ZH0078 18

ZH0059 30

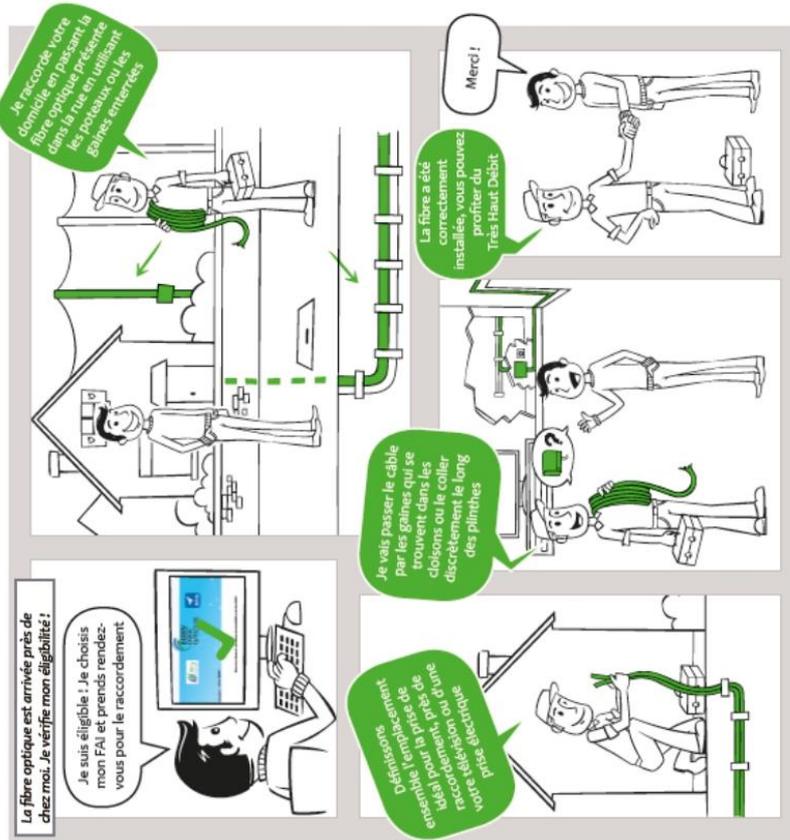
Il est prescrit la numérotation suivante au lieu-dit « La Camusetterie » :

N° cadastral N° de voie

D0253-D0255 1 – 2 – 3

D0251-D0252 4

La fibre chez soi ? C'est facile!



J'ai des questions!

<p>JE NE VOIS AUCUNE PASTILLE D'ÉLIGIBILITÉ À MON ADRESSE.</p> <p>QUE DOIS-JE FAIRE ?</p> <p>Cela veut dire que votre domicile n'est pas encore éligible à la fibre optique.</p> <p>Renseignez-vous sur les travaux programmés auprès de Berry Numérique pour le Cher et du RIP36 pour l'Indre.</p>	<p>COMMENT RÉLIER MON ABONNEMENT INTERNET ACTUEL ?</p> <p>C'est votre nouvel opérateur qui se charge de cette démarche auprès de votre ancien opérateur.</p>	<p>COMMENT CONNAÎTRE LA LISTE DES OPÉRATEURS À MA DISPOSITION ?</p> <p>Les fournisseurs d'accès internet disponibles vous sont présentés lors du test d'éligibilité; ainsi si vous êtes éligible, vous n'aurez plus qu'à choisir l'un d'entre eux!</p>
<p>PEUT-ON GARDER SON ANCIEN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ?</p> <p>SON ADRESSE EMAIL ?</p> <p>Le numéro de téléphone oui, sous réserve de sa portabilité.</p> <p>Concernant l'adresse mail, cela dépend de chaque fournisseur d'accès. Rapprochez-vous directement du vôtre.</p>	<p>QUE DOIS-JE FAIRE POUR ÊTRE RACCORDÉ À LA FIBRE OPTIQUE TRÈS HAUT DÉBIT ?</p> <p>C'est simple et très rapide!</p> <p>Connectez-vous sur le site www.berryfibreoptique.fr et faites le test en cliquant sur « Tester mon éligibilité »</p> <p>Ensuite, il vous suffit de vous rapprocher des Fournisseurs d'Accès Internet référencés sur le site de Berry Fibre Optique pour obtenir des services.</p>	<p>DE QUEL DÉBIT VAIS-JE BÉNÉFICIER ?</p> <p>VAIS-JE VOIR LA DIFFÉRENCE AVEC MA CONNEXION ADSL ACTUELLE ?</p> <p>Entre 100 et 1000 MB par seconde, cela signifie que le téléchargement légal d'un film en haute-définition vous prendra désormais 6 minutes contre 1h avec votre connexion ADSL actuelle.</p> <p>Donc oui, la différence est visible et considérable.</p>

D'autres questions ?

Contactez-nous au **02 45 45 00 30**

Rendez-vous sur le site : www.berryfibreoptique.fr



Rendez-vous sur le site : www.berryfibreoptique.fr



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2022

Présents : M. Jean SECHERESSE, M. Daniel CHAMPIGNY, Mme Raymonde GARDIEN, M. François NEUVY, M. Franck TRABACH, M. Anthony PERRY et M. Guy CHAIGNEAU.

Excusés : M. Guillaume GOMMIER (pouvoir à M. SECHERESSE), M. Michel MAUDUIT (pouvoir à M. CHAMPIGNY, Mme Nadine CANET (pouvoir à Mme GARDIEN).

Absent : M. Stéphane POTELOIN

Secrétaire de séance : M. Guy CHAIGNEAU

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Réunions extérieures

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse :

Présentation du bilan 2021.

Parc Naturel Régional de la Brenne :

Diagnostic sur les 15 ans passés.

Syndicat de ramassage scolaire :

Point de ramassage de la Bonnelière accepté : 2 enfants

2. Délibération passage nomenclature comptable et budgétaire M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de NEONS SUR CREUSE son budget principal, bascule programmée au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune de NEONS SUR CREUSE

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Délibération publication des actes

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales.

Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

- charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Préparation réunion SYMCTOM

Réunion commune Lurais, Néons à 18h le 24 juin 2022 à Lurais

5. Aménagement de la place

Proposition d'un projet d'aménagement de la place par le CAUE qui enverra par la suite des estimations avec des options.

6. Vérification de la numérotation des adresses

Réunion le mercredi 27 juillet 2022 pour répertorier les numéros dans chaque village.

7. Délibération FSL et FAJD

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que le Fonds de Solidarité Logement.

Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1^{er} décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgé de 18 à 25 ans, complémentaires aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeunes) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent).

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2022 respectivement :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1,66 € par résidence principale,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour l'année 2022.

Un financement sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit **12,60 €**.

- de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2022.

Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé soit **282,20 €**.

Ces sommes seront versées au compte du département.

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2022

Etaient présents : Mmes Gardien Raymonde, Canet Nadine
MM. Champigny Daniel, Chaigneau Guy, Mauduit Michel, Neuvy François,
Sécheresse Jean, Perry Anthony, Poteloin Stéphane, Trabach Franck, Gommier Guillaume.

Secrétaire de séance : Neuvy François

Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Réunions extérieures

Symctom : Réunion à Lurais sur la tarification incitative : pas de nouvelles informations notamment concernant les aires de loisirs et les salles des fêtes.

2. Chantiers toitures

Les travaux à la salle des associations débuteront début octobre. Les entreprises Galland, Berry Watt et Bertucelli vont coordonner leurs travaux.

L'entreprise Brémaud doit commencer les travaux du logement, de la petite grange et des toilettes de la place fin novembre.

3. Contrat aidé

Fin du contrat aidé le 18 octobre 2022. Il va être proposé à l'agent en contrat aidé un CDD de 2 mois 2 jours par semaine à compter du 1^{er} novembre.

4. Retraite de l'agent communal

Retraite début février 2023 ou début juillet 2023 en fonction du Centre de Gestion qui doit donner une réponse début octobre.

Lancement d'une procédure de recrutement d'un contractuel à partir du 1^{er} janvier 2023.

5. Devis débroussaillage

Après étude du devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Camusard pour effectuer 60 heures de débroussaillage sur les chemins et routes communaux pour un montant de 52 € HT/heure.

6. Demandes de droit de préemption

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption dont elle est titulaire.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de ses décisions concernant des demandes de droit de préemption.

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption concernant les demandes de :

- Maître Hervé PLAZANET, notaire à La Roche Posay, pour le compte de Madame Corine MONTRET concernant une parcelle cadastrée B39 située 10 Place des Marronniers ;
- Maître Audrey SYLVAIN, notaire à Le Blanc, pour le compte de Monsieur DELOU Mohan Tayeb concernant des parcelles cadastrées A 0161-0162-0163-0164-0165-0168 située 21 La Bessardière ;

7. Labyrinthe

Après le succès du parcours tout au long de l'été le maïs sera récolté par l'agriculteur Philippe Bourbon qui avait fait le semis.

8. Questions diverses

Les prévisions de certains articles budgétaires ont été dépassées notamment le carburant et les réseaux.

Concernant les économies d'énergie, tous les lampadaires de la commune ont été remplacés par des Leds et l'éclairage public s'arrêtera à 22h au lieu de 23h actuellement.

Facture de 2017 de réparation de l'ancien tracteur SAME par l'entreprise Dupin : réglée pour un montant de 1 520,83 € au lieu de 6 862,61 €. La commune ne paie que la main d'œuvre.

La Fibre : la mise en service pour les foyers est prévue fin 2023. Le raccordement des 150 premiers mètres sera gratuit.

Enfouissement ligne électrique : il manque des transformateurs donc la mise en service est retardée.

Vente du bois à « La Grève » en 2022 :

Il a été fait 82,5 stères pour un rapport de 990 €. L'opération vente de bois est reconduite pour 2023.

Réunion de la commission économique et sociale le mercredi 12/10.

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
la semaine 350 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs :

Location de la salle vin d'honneur :	50 €
Location de la salle week-end :	160 €
Location cuisine :	35 €
Location vaisselle :	25 €

Les habitants de la Commune bénéficient d'un abattement de 30% sur le prix de la location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle.

Forfait chauffage week-end :	60 €
Forfait chauffage vin d'honneur :	40 €

(Attention changement du tarif au 1^{er} janvier 2023)

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 35 € le m²
- Concession Cinquantenaire : 50 € le m²

Tarifs concession Caverne

- Caverne quinze ans : 75 €
- Caverne trente ans : 150 €

HISTOIRE LOCALE

LES GRANDES CRUES DU XIX^e SIECLE

Extrait de l'histoire du Pays tounonnais de M. Plaux

De 1789 à 1815, de nombreuses calamités naturelles s'abattirent sur le Pays Tounonnais. Après le rigoureux hiver de 1789, celui de 1794-1795 n'eut rien à lui envier : froid intense (- 18 °C) et rivières envahies par les glaces. Il fut suivi par un été très pluvieux. « Les pluies ont occasionné la détérioration de la récolte de foin, ceux des prés bas ont été entraînés par les torrents et rivières, et le reste est tellement terré qu'il mérite à peine d'être fauché. La continuité des pluies n'a pas permis de faucher ceux des prés hauts ».

En 1797 « le 26 juin, il y eut une inondation qui a causé beaucoup de ravages ». Puis en 1798, la commune sera très éprouvée par la grêle. De mars à septembre 1799, la sécheresse s'abattit sur la région. « La Creuse est tellement basse, que les gens préfèrent passer à pied, plutôt que de prendre le bac de Tournon ».

Durant trois années, 1803, 1804, 1805, de nombreuses chenilles occasionnèrent de gros dégâts. Le 15 juillet 1806, vers 10 heures du soir, un ouragan détruisit arbres et récoltes. Puis le 12 août, un autre orage, de grêle cette fois-ci, occasionna à nouveau de nombreux dommages. Le 2 juillet 1808, un orage d'une rare violence, éclata. Des grêlons, pesant jusqu'à 250 grammes, s'abattirent sur la région, pendant plus d'un quart d'heure. Un vent violent causa de nombreux ravages : toits emportés, arbres et vitrages renversés, fruits saccagés ; dans les champs, on retrouva de nombreux oiseaux et gibiers morts. Puis au mois de décembre, un ouragan fit à nouveau beaucoup de ravages.

L'année 1809 fut pluvieuse et froide, aussi de nombreux moutons furent perdus durant l'hiver ; à cause du manque de fourrage, on avait été obligé de les laisser dans les champs durant les grands froids.

Mais la grande catastrophe de ces années, sera la crue des 9, 10 et 11 juillet 1792, qui sinistra le bas-bourg de Tournon. Le mois de juillet a toujours été la période où éclatent de violents orages. En 1792, « après de grosses chaleurs, un orage d'une rare violence éclata », trois jours de pluies diluviennes, lui succédèrent. La lecture de l'évaluation des dégâts, établis par René Lecomte, curé de Fontgombault et président du district du Blanc, permet de se faire une idée de la violence des précipitations.

« À Lurais, les torrents d'eau qui descendaient des hauteurs, ont dégraissé et amené des pierres et sables qui ont détérioré le terrain pour un grand nombre d'années... Les clôtures en pierre, sont pour la plupart renversées et les fossés comblés... Un grand nombre d'arbres déracinés ».

« À Preuilly-la-Ville, l'eau a détruit totalement les vignes de la combe des Grailles et celles des Pré Boisseau, emporté les ceps et la terre, n'y a laissé que des pierres. ».

L'abondance des eaux fit céder la chaussée de l'étang de la Mer Rouge, ce qui entraîna la rupture des trois étangs situés plus bas : Fontgombault, la Hire et Salvart. Après avoir inondé le bourg de Douadic, la masse d'eau libérée se rua sur Tournon, après avoir reçu au passage le renfort du ruisseau du Grand étang de Lureuil (appelé aujourd'hui le ruisseau de Mortalanes), qui débordait lui aussi. Les flots en furie emportèrent foin, blés, vignes et arbres, puis allèrent dévaster le bas-bourg de Tournon.

– À Preuilly-la-Ville, 2 boisselées de prés furent emportées et le reste encombré de pierres et cailloux. Le ¼ de l'Île de la Comté fut emporté et le reste ensablé. le chemin menant du Pré-Picault à Fonterland et celui menant à Poulligny, coupés sur plus de 800 mètres ;

– À Néons, qui se trouve bordé par trois rivières, près de 100 hectares de terre furent emportés ou dégradés. À Braud, le meunier, eut tous ses bâtiments renversés par l'Anglin. Les chemins menant au bourg d'Angles, Thaix, Vicq, Champagne, la Rayrie, endommagés et impraticables sur près de 2 kilomètres, chacun ; le chemin de la Bessardière à Thaix totalement détruit sur 300 mètres ; le chemin du bac de Mallet à Angles devenu impraticable sur une centaine de mètres ;

– À Tournon, plusieurs morceaux de terre furent emportés ou dévastés. René Lavaud, tuilier au Puyée perdit une fournée de chaux, ses tuiles, ses carreaux et eut son four renversé. ». Il faut ajouter les nombreuses dégradations aux chemins, crevassés et encombrés de pierres : le chemin menant à Martizay et celui du bourg à la Vigerie, dévastés par le ruisseau du Rumort ; le chemin menant à Brochard emporté sur plus de 300 mètres » par le Suin, qui endommagea aussi très fortement les 3

ponts construits sur son cours, ceux du bas-bourg de Tournon, celui du bourg à la Vigerie et celui du Coudray à la Vigerie. »

« A Lurais, le chemin menant au Blanc est devenu impraticable sur plus de 600 mètres ; Quant aux récoltes, elles subirent d'importantes pertes. Les grains de blé se ridèrent et ne produisirent pas de farine ; la paille noircit deux jours après la fin des pluies ; le chanvre et les potagers furent complètement détruits ; les vignes sur les coteaux étaient fortement endommagées. Les terrains qui étaient fraîchement préparés pour l'ensemencement des gros blés furent dégraissés et ensablés. Partout, les foins étaient coupés, mais non rentrés ; aussi furent-ils emportés par les eaux. On évalua la perte à 100 charretées, tant à Néons, qu'à Saint-Martin de Tournon. Les dégâts furent évalués à 5 700 livres pour Lurais, 7 870 à Preully, 23 650 pour Néons, et 47 120 livres à Saint-Martin de Tournon. Mais les communes ne touchèrent qu'une maigre indemnité, deux ans plus tard : Lurais 114 l, Néons 291 l, Preully 150 l, et Tournon 652 l. Aucun dégât ne fut officiellement recensé par les dirigeants du canton de Preully, à Saint-Pierre de Tournon ? Pourtant au hameau du Ruisseau, il y avait eu de gros dégâts ; ils furent comptabilisés avec ceux de Saint-Martin. Au mois de décembre 1792,

Le Conseil général de la commune de Saint-Martin de Tournon, conjointement à celui de Douadic, établissait une pétition, réclamant la destruction de l'étang de la Mer Rouge. Ceci, conformément à la loi du 11 septembre 1792, qui autorisait les communes à assécher les étangs, lorsque ceux-ci devenaient nuisibles par leur chute d'eau. Le district du Blanc décréta, à son tour, l'assèchement de l'étang. En 1802, l'assèchement de l'étang de la Mer Rouge restait la principale réclamation de la municipalité de Saint-Martin de Tournon. « Les habitants craignent que la crue de juillet 1792, ne se reproduise. Elle avait détruit 22 bâtiments dans la partie basse de la ville. Il s'en fut de peu que la moitié des maisons ne fussent détruites ». La municipalité tournonnaise réclamait aussi « que l'on coupa les arbres et haies qui se trouvent sur les deux rives du Suin, depuis le Coudray, jusqu'à son confluent avec la Creuse. L'expérience du passé ayant démontré que ces crues arrivant dans certaines saisons, les foins et chanvres et autres fourrages qu'elles entraînent, s'arrêtent aux arbres et aux haies, y forment des digues qui élèvent les eaux, et parvenues au point où elles ne peuvent plus éprouver de résistance, se précipitent alors avec plus de force et de rapidité sur ce chef-lieu, l'exposent au danger de raser les maisons et de faire périr ses habitants, surtout si l'accident se produit de nuit ». Malgré les doléances, l'étang de la Mer rouge ne sera jamais asséché. Par contre, ceux de la Hire, Fontgombault et Salvert le furent, en 1858 ! Mais la commune de Douadic craignant un manque d'eau, ceux de la Hire et Fontgombault furent remis en eau. Celui de Salvert, « à cause de son insalubrité pour le bourg de Douadic » ne sera remis en eau qu'au XXI^e siècle. À Tournon, le Grand étang de Lureuil sera lui aussi asséché, vers 1860. Cela avait déjà été réclamé en 1793, par le citoyen Thierry, propriétaire du domaine de la Brunetterie. Le débordement de 1792 lui avait causé de nombreux dégâts sur son domaine. Mais la municipalité refusa : le maire d'alors, Gabriel de Ricoux venait d'acquérir cet étang, vendu comme bien national ! Cette situation se répéta deux siècles plus tard, le 20 décembre 1982. Les eaux du Suin atteignirent alors les abords de la place de l'Église de Tournon-Saint-Martin ! Le Suin a toujours été un ruisseau fantasque et mystérieux. Dans sa partie supérieure, il coule dans la Brenne marécageuse. Peu après le bourg de Douadic, il se perd dans une multitude de gouffres, qui absorbent en temps normal toute son eau. Sa profonde vallée, taillée dans le calcaire, reste toujours sèche. De Fonterland à Tournon, plusieurs sources (résurgences ou non du Suin ?) alimentent son cours. Mais lors des crues et la vidange des étangs, les gouffres ne suffisent plus à absorber cette d'eau. Le Suin reprend alors son ancien lit. La tradition populaire explique l'origine des gouffres par cette légende : « Autrefois, le Suin était une rivière comme les autres, et ses eaux coulaient abondantes et régulières. La Vierge Marie, portant l'Enfant Jésus dans ses bras, se rendait de Lureuil à Pouligny. Elle fut arrêtée en chemin par le Suin, qui lui barrait le passage. Elle chercha un gué et ne trouva, près de la Roche à la Velue (entre les Tessonnières et la Chaume), que de grosses pierres éparses, qui permettaient de traverser la rivière, en sautant de l'une à l'autre. Marie s'engagea sur les pierres et parvenait au milieu du courant, lorsque le Diable fit jaillir une énorme vague qui renversa la Mère et l'Enfant, les projetant de roc en roc. Ils allaient se noyer, mais Dieu le Père qui veillait, les transporta sur l'autre rive, sains et saufs ; leurs vêtements étaient aussi secs qu'avant la traversée. Alors la Vierge Marie, tremblant encore à la pensée du danger qu'avait couru son fils, étendit la main vers les flots qui grondaient toujours et dit : « Méchante petite rivière, tu seras maudite dans la succession des siècles. Désormais ton cours comptera autant de gouffres qu'il y a de jours dans l'année. Et voila pourquoi, de Salvert à Fonterland, on peut compter 365 gouffres, toujours altérés, qui boivent toutes les eaux qui descendent la vallée ».

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION TOURISTIQUE

Néons sur Creuse décembre 2022

La saison d'animation de l'Association touristique s'est déroulée tambour battant :

Commencée très tôt, le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension, avec l'inauguration de l'exposition de bâches dans le village ; quinze bâches qui sont restées en place jusqu'à mi-septembre. La grande photo du village prise par drone par Thomas Bourbon, restera exposée sur le mur de la mairie, très consultée par les visiteurs et passants, elle est devenue une référence et l'Association l'offre à la municipalité.

Toujours autant de succès pour le pain et la pizza cuits au feu de bois : 80 pains et 2 à 3 plaques de pizza vendus à chacune des 8 séances (aucune matinée pluvieuse... un bonheur !!).

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune déjà bien impliqués dans les réservations, et nos remerciements chaleureux à tous les adeptes, habitant Néons ou les environs, qui chaque année, fidèlement, participent à cette animation du dimanche matin autour du four à pain dans le jardin de la cure ;

Animation qui s'est étoffée cette année avec la présence de Guy Fraikin et de son miel tout frais et de Maxence Besnard venu nous présenter les légumes amoureuxment cultivés dans son jardin.

Merci aussi aux bénévoles (Anne Marie, Fanny, Alain, Franck).

N'oubliez pas que le four chaud après les fournées reste à la disposition de tous pour faire cuire poulets, rôtis, tartes et pizzas...ou pains.

Comme l'an dernier, nos amies de l'Association Doc-Coeur qui œuvre pour la prévention **buccale** au Sénégal, nous ont fidèlement accompagnés et ont pu augmenter leur cagnotte en vendant bijoux, sacs, pochettes... réalisés par les femmes sénégalaises.

Succès aussi pour la projection sur la Jordanie organisée le 17 septembre à la Résidence de l'école. Environ 25 personnes ont apprécié le reportage de Jean-Charles Contant et ont échangé leurs sentiments autour d'un pot après la séance.

Il est dans nos projets d'en organiser une deuxième dans les mois à venir.

Enfin, je vous encourage à consulter le site de la mairie : www.communedeneons.fr, où vous trouverez toutes informations sur les activités de l'Association Touristique ainsi que de nombreuses photos les illustrant. De même, les photos exposées ont été mises sur le site.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Anne marie Vèzes



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 Néons sur Creuse
Tél : 07 81 03 12 51

Cette fin d'année a été marquée par la 6ème édition de notre Festival de théâtre Néons sur Scènes. Elle a été l'occasion pour l'ACEL de présenter sa nouvelle création « Trois Chapeaux Claques », une pièce traduite de l'oeuvre en espagnol de Miguel Mihura et mise en scène par Thaïs Champigny et de retrouver « Nonchalante Indochine ». Dans la programmation de ce festival, sept spectacles de Compagnies professionnelles ont été proposés au public. Ce fut un bel évènement, même s'il est à noter une baisse de fréquentation, peut-être liée à la forte chaleur de ce week-end d'août.

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 24 septembre dernier. Elle a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et aussi de parler des projets.

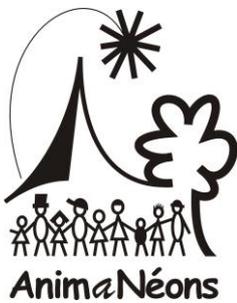
Si cette nouvelle saison, l'ACEL se montre discrète, c'est qu'elle travaille sur deux pièces « Confession d'un chasseur d'opium » d'après un texte de Nick Tosches et « Un air de Famille » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri. Cette dernière pourrait être présentée au public à l'automne prochain.

Dans l'activité cette année aussi, un travail d'écriture avec l'écrivaine Barbara Constantine est proposé aux adhérents de l'association. Ce travail pourrait être la base d'un café-théâtre futur...

L'ACEL vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Messagerie : aceltheatre@free.fr Site : www.acel.free.fr
Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre>



Des nouvelles d'AnimaNéons...

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 8 octobre dernier, l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, principalement le **Printemps des cerises** (concert rock) **qui a eu lieu le 30 avril et qui a été une belle réussite avec 258 entrées !**



Plusieurs évènements sont prévus pour l'année à venir...

Le **Printemps des Cerises samedi 22 avril** avec au programme des groupes rock et une ambiance sympa dans la salle des associations, et bien sûr un acteur associatif engagé !

La **17^{ème} Fête de la marionnette** qui aura lieu **samedi 12 et dimanche 13 août**. Au programme des spectacles, des jeux, des découvertes et des rencontres... alors retenez votre week-end pour venir en famille au festival et faites-le savoir autour de vous !

Et si l'aventure associative vous tente, venez donc nous rejoindre... Nous avons besoin de toutes les énergies !

Voici la composition du nouveau Conseil d'Administration de l'association :

Anne Le Saulnier (Vice-Présidente), Camille Malby (Vice-Trésorière), Hubert Champigny (Trésorier), Teiko Plaux-Motoyanagi, Valérie Fayoux (Vice-Secrétaire), Pascal Pouvreau, Véronique Champigny (Présidente), Marie Bouchehat (Secrétaire).

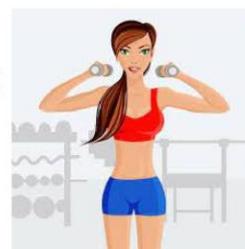
Suivez toute l'actualité de la Fête de la Marionnette sur le site internet dédié :

www.fetemarionnette.org et sur la page facebook : www.facebook.com/fetemarionnette

Et pour suivre l'association devenez ami avec www.facebook.com/animaneons.deneons



Bilan des activités saison 2021-2022 et Projets saison 2022-2023



Le club a accueilli sur la saison dernière 16 athlètes en twirling, 14 en éveil-baby gym, 45 gymnastique artistique et 19 en latino fitness **soit 94 athlètes**

La crise sanitaire a perturbé nos activités pour cette saison mais nous avons tout de même pu maintenir nos entraînements, un gala en mai 2022 qui a été un franc succès, et on a pu organiser le Championnat National de Twirling bâton à Châteauroux avec les autres clubs twirling de l'Indre.

Des résultats époustouflants puisqu'avec seulement 9 athlètes en compétition, et sur 12 chorégraphies présentées en national, nous avons fait **6 podiums dont 3 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 1 médaille de bronze**

Activités non sportives organisées saison 2021-2022:

Forum des associations, concert d'Anthony Fraysse, vente de chocolats de Noël, tombola pour le gala en mai 2022



Une équipe de bénévoles, motivée et soudée, permet de diversifier nos activités, trouver des financements variés, pour permettre à nos athlètes de se former, de travailler avec du matériel adapté, des tenues de compétitions variées, et prendre en charge les frais liés aux compétitions (hébergement et transport)

PROJETS D'ACTIVITES 2022-2023

- forum des associations le samedi 10 septembre 2022
- Repas Paella le 29 octobre 2022
- vente de chocolat jusqu'au 5 novembre 2022
- loto prévu le samedi 4 février 2023 avec tombola
- gala prévu en mai ou juin



Vous pouvez nous aider dans ces missions, suivez nous sur la page facebook et venez nous rencontrer sur les différents événements

www.facebook.com groupe « AGTB Tournon St Martin »

Contactez-nous par mail : gym.twirl36@gmail.com

ou par téléphone : 06 83 90 65 62



Judo club Tournon Saint- Martin



Le judo club a repris ses activités avec des portes ouvertes durant le mois de septembre.

Le 10 septembre, le club a participé au forum des associations de Tournon Saint- Martin.

Les cours de judo ont eu lieu dans l'ancienne caserne.

Maxime vous attend le samedi matin.

9h30/10h30

Eveil judo : 2017-2018-2019

10h30/11h30

Sous Poussins : 2015-2016

Poussins : 2013-2014

11h30/12/h30

Benjamins : 2011-2012

Minimes : 2009-2010

11h30/13h00

Cadets : 2006-2007-2008

Junior : 2003-2004-2005



NOUVEAUX HORAIRES cours de Taïso

Marie-Pierre anime le cours

le mardi de 20h15 à 21h30

Venez Nombreux !!!!!

Renseignements : Virginie : présidente : 06 07 75 70 13 ou Sandrine : secrétaire : 06 78 47 43 75



REPARLAB

Prolongeons ensemble la durée de vie des objets
association loi 1901 à but non lucratif

Le RéparLab a été créé en 2020, par une équipe de bénévoles sur le secteur du Blanc pour promouvoir la réparation et prolonger ainsi la durée de vie des objets.

Entretenons – Réutilisons – Réparons – Transformons
Partageons nos expériences et savoir-faire

L'association privilégie le partage et l'apprentissage des savoir-faire. Le but étant que chacun s'investisse activement dans sa démarche de réparation et prenne confiance en lui. Des bénévoles compétents vous accompagnent dans le diagnostic de panne et la réparation.

Les objets réparés sont divers et nombreux. Les objets mécaniques, électriques et électroniques de notre quotidien comme le petit électroménager, les outils de bricolage, les vélos, les appareils hifi et informatique, etc... La plupart des appareils sont réparables. Les autres sont démontés et triés pour le recyclage des matériaux en déchetterie.

Face aux problèmes des déchets, de pollution, de raréfaction des matières premières et de pouvoir d'achat, nous souhaitons interpeller la population, les collectivités et les pouvoirs publics sur les modes de consommation. Nous avons la possibilité de changer nos habitudes.

Nous proposons régulièrement des ateliers de réparation dans les communes de Brenne pour aller à la rencontre des gens et promouvoir nos actions. De cette façon, la commune de Néons sur Creuse nous avait accueilli en mars 2022. Nous projetons de revenir en 2023 où nous aurons le plaisir de vous rencontrer. La date reste encore à définir.



Vous pouvez rejoindre notre équipe de bénévoles à tout moment.

Pour en savoir plus
www.reparlab.org
reparlab@mailo.com
Réparlab sur Facebook

Président : Marc Marie
Secrétaire : Damien Deschamps
Trésorière : Claire Marie

Nos partenaires :



Bienvenue

BESOIN D'AIDE A VOTRE DOMICILE?
Pour une aide régulière ou ponctuelle
L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES S'OCCUPE DE VOUS

Chantal DUGAS

10 la Pièce D'AUGE 36220 NEONS S/C

Responsable Maintien à domicile (02.54.37.57.37)

Nathalie PROD'HOMME LOGÉ

Responsable de secteur

30 Place du Champ de foire 36220 MARTIZAY

nathalie.prodhomme@famillesrurales.org (02.54.39.35.79/06.31.09.28.02)

L'Association Familles Rurales respecte le protocole sanitaire lié à l'épidémie de la Covid19

Familles Rurales est au service de toutes les familles. Si vous voulez mettre en œuvre des projets pour favoriser le lien social, alors venez nous rejoindre. Nous avons besoin de personnes qui souhaitent s'engager dans la vie associative pour rompre leur isolement et celui des autres.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DEPENDANTES

Nous accompagnons et épaulons les personnes dépendantes âgées et/ou en situation de handicap à leur domicile, dans leur milieu de vie.

- Aide au lever et coucher
- Aide la toilette
- Aide préparation et prise des repas
- Aide à la mobilité
- Tâches ménagères
- Aide aux formalités administratives
- Accompagnement à la vie sociale

SIMPLIFIER LA VIE DES PERSONNES ACTIVES (services à la personne)

- Aide aux différentes tâches ménagères/Courses

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- Devis gratuit
- Qualité du service
- Garantie de payer un prix juste
- Simplicité des formalités administratives
- Proximité avec une équipe locale à votre service

VIE PRATIQUE



Le

MULTIACCUEIL « A tout bout d'chants »

De Tournon-St-Pierre

Accueille vos enfants

de 10 semaines à 4 ans
(jusqu'à 6 ans si places disponibles).

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

*régulièrement ou
occasionnellement*



Infos et/ou inscriptions :

Multiaccueil : 12 bis Route d'Yzeures. 37290 Tournon saint Pierre

Tél : 02.54.28.72.20

Courriel : multiaccueil-tournon@cc-brennevaldecreuse.fr


Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



**Horaires d'hiver
de la déchèterie de Tournon St Martin
02 54 37 75 97**

Lundi : 8h30-12h15
Mardi : 13h30-17h15
Mercredi : 8h30-12h15
Vendredi : 13h30-17h15
Samedi: 13h30-17h15

**Contact SYMCTOM – Route de Mérigny – 36300 Le Blanc
02 54 28 12 00 – secretariat@symctom.fr**

**Horaires de la Médiathèque
de Tournon St Martin**

Mardi: 10h00-12h00
Mercredi: 14h30-18h30
Vendredi: 17h30-19h30
Samedi: 10h00-12h00



02 54 37 96 51



Du côté de nos déchets

Evolution du service

Au cours des trois prochaines années, votre service de collecte et traitement des déchets ménagers va connaître d'importants changements.

Le premier concerne les **consignes de tri**, le second porte sur le **système de facturation**.

L'extension des consignes de tri

A partir du 1^{er} janvier 2023, le geste de tri se simplifie considérablement, les nouvelles consignes se résumant à la formule " **Tous les emballages se trient** ".

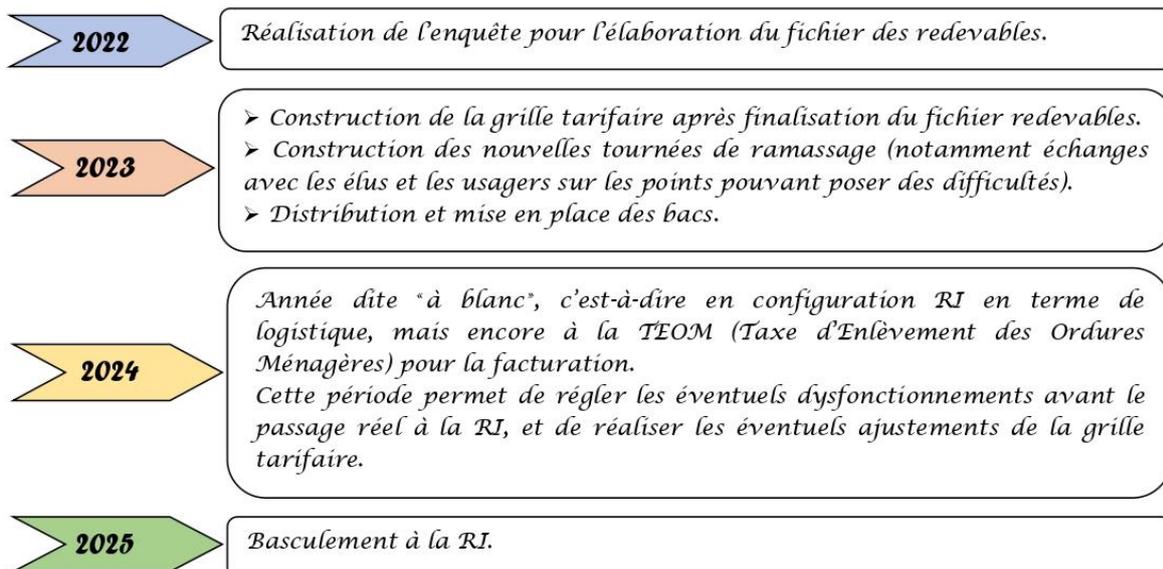
Dorénavant, en cas de doute sur la destination d'un déchet (sacs noir ou sac jaune ?), la seule question à se poser est la suivante : " Est-ce qu'il s'agit d'un emballage ? Si la réponse est oui, il doit-être déposé dans le sac jaune.

Vous recevrez prochainement le nouveau guide du tri adapté aux nouvelles consignes.

Passage à la redevance incitative (RI)

Pour rappel, les élus de la collectivité ont fait le choix d'instaurer un système de facturation plus juste, basé sur la production des volumes de déchets, dans le but d'inciter les usagers à réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs), dont les coûts d'enfouissement pèsent de plus en plus sur les finances du service.

L'énorme travail de préparation qui reste à faire pour accompagner un tel changement conduit à la nécessité de réajuster l'échéancier de mise en œuvre :



Les usagers seront informés sur le nouveau fonctionnement et les incidences de ces changements tout au long du processus de mise en œuvre.

Un doute, une question ?

N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet (www.symctomleblanc.fr) !

☎ 02 54 28 12 00 ☎ 02 54 28 12 03 ✉ centredetriblanc@orange.fr



DECHETERIES SYMCTOM

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RASIMIER 02 54 24 84 51 / 07 89 68 44 57						
HIVER	8H30-11H45	8H30-11H45	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45
	13H30-16H45	13H30-16H45	13H30-16H45	13H30-16H45		13H30-16H45
ETE	9H-11H45	9H-11H45	9H-11H45	9H-11H45		9H-11H45
	14H-17H45	14H-17H45	14H-17H45	14H-17H45		14H-17H45
RIVARENNES 02 54 47 97 33						
HIVER		8H30-11H45	8H30-11H45			8H30-11H45
	13H30-16H45		13H30-16H45			13H30-16H45
ETE	14H-17H45	9H-11H45	9H-11H45			9H-11H45
		14H-17H45	14H-17H45			14H-17H45
* créneaux horaires où les professionnels sont prioritaires						
TOURNON SAINT MARTIN 02 54 37 75 97						
HIVER	8H30-12H15	13H-16H45	8H30-12H15		13H-16H45	13H-16H45
ETE	8H30-12H15	13H30-17H15	8H30-12H15		13H30-17H15	13H30-17H15
BELABRE 06 27 87 06 36						
HIVER/ETE	14H-16H45	9H-11H45	14H-16H45		9H-11H45	9H-11H45
LE BLANC 02 54 28 65 18						
HIVER	8H30-11H45	8H30-11H45	8H30-11H45	8H30-11H45	8H30-11H45	8H30-11H45
	13H30-16H45	13H30-16H45	13H30-16H45	13H30-16H45	13H30-16H45	13H30-16H45
ETE	9H-11H45	9H-11H45	9H-11H45	9H-11H45	9H-11H45	9H-11H45
	14H-17H45	14H-17H45	14H-17H45	14H-17H45	14H-17H45	14H-17H45



SYMCTOM

36300 LE BLANC

02 54 28 12 00

secretariat@symctom.fr

www.symctomleblanc.fr

DÉCHETS ACCEPTÉS

Les dépôts sont limités à 2m³ par jour. Les déchets sont à trier par vos soins

 CARTONS	 MÉTAUX	 PONYSTYRÈNE	 TEXTILES	 BOIS	 DÉCHETS / GRAVATS
 AMÉNAGEMENT	 RÉUTILISATION / REEMPLOI	 TAILLES	 DÉCHETS VERTS	 GROS ÉLECTROMÉNAGER	 RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS
 ÉCRANS	 PETITS APPAREILS MÉNAGERS	 LAMPES	 DÉCHETS NON VALORISABLES	 HUILES DE FRITURES	 HUILES DE VIDANGE
 CARTOUCHES ENCRE	 BATTERIES	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	 RADIOGRAPHIES	 CD-DVD	 PLASTIQUES
 PILES ET ACCUMULATEURS	 PRODUITS CHIMIQUES	 CAPSULES DE CAFÉ	 BOUCHONS DE LIÈGE	 STYLOS	 PLASTIQUES DURS
 PNEUMATIQUES	<p>4 pneus usagés maximum/an et par foyer, VL et motos uniquement. Les pneus usagés, cisailés, coupés, souillés sont refusés.</p>				



DÉCHETS REFUSÉS

NATURE	QUE FAIRE ?
Déchets ménagers résiduels (OMR) - sac noir	Collecte en porte à porte
Emballages ménagers recyclables - sac jaune	
Médicaments	Pharmacies
Bouteilles de gaz,	Distributeurs / fournisseurs de gaz
Extincteurs	Distributeurs d'extincteurs
Pneumatiques des professionnels	Fournisseurs, vendeurs pneus
Amiante	Repreneurs professionnels
Souches, bûches ≥ 15 cm	Repreneurs professionnels
Produits radioactifs ou explosifs	Professionnels agréés
Déchets agricoles	Voir chambre agriculture - ADIVALOR
Déchets anatomiques ou infectieux, Cadavres d'animaux	Selon le cas vétérinaire, équarrisseur

Le gardien pourra refuser tous les dépôts qui présenteraient, de par leur nature ou leur dimension, un risque particulier ou une gêne dans le fonctionnement de la déchèterie.

**Un accès réglementé.....pour tous !
Un accès réglementé et payant pour les professionnels !**



Le tri le guide

Suivez

Tout ce que vous devez savoir pour bien gérer vos déchets sur le territoire du SYMCTOM

SYMCTOM - ROUTE DE MERIGNY - 36300 LE BLANC
02 54 28 12 00 - ambassadeur@symctom.fr
www.symctomleblanc.fr

À mettre dans le sac noir (déchets non recyclables)

À déposer à la déchèterie

PRODUITS TOXIQUES	PILES	PEINTURES VERNIS	LAMPES FLUORESCENTES	CARTONS	POTS POUR PLANTES
					GRANDS FILMS PLASTIQUES

Les Points d'Apports Volontaires

À NE PAS DEPOSER LES BOUCHONS ET COUVERCLES ; LA VAISSELLE EN VERRE ; VITRES, MIROIRS ; VASES ; AMPOULES D'ÉCLAIRAGE ; NEONS ; PYREX, CRISTAL ; PORCELAINES ; FAÏENCE ...	À NE PAS DEPOSER LES CARTONS ; PAPIERS CADEAU ; SACS EN PAPIER ; MOUCHOIRS EN PAPIER ; ESSUIE-TOUIT ; PAPIERS PEINTS ; NAPPES ET SERVIETTES EN PAPIER ...

Au composteur

Nous proposons deux modèles de composteurs à prix préférentiel aux habitants de notre territoire. Pour obtenir un composteur, contactez-nous !

Tous les emballages recyclables... bien vidés de leur contenu

Dans mon sac jaune

en porte à porte



BOUTELLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUES
PRODUITS ALIMENTAIRES, D'HYGIENE, D'ENTRETIEN



BARQUETTES ET POTS EN PLASTIQUES
(flux développement CITEO)



CARTONNETTES ET
SACHETS PAPIER



BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES ACIER ET ALUMINIUM



“ TU ES LE.LA BIENVENU.E À L'INFOLAB ! ”



TU AS ENTRE 15 ET 30 ANS

TU AS UN PROJET ?

TU NE SAIS PAS PAR OÙ COMMENCER ?

OÙ NOUS TROUVER ?

TIERS-LIEU
CARTE BLANCHE
1 RUE PIERRE MILON
36300 LE BLANC

QU'EST-CE QUE L'INFOLAB ?

L'INFOLAB EST UN SERVICE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'INDRE (FOL36), RATTACHÉ AU RELAIS BRENNE INITIATIVES JEUNES.

IL A POUR BUT DE SOUTENIR ET DE VALORISER CHAQUE JEUNE DU TERRITOIRE AFIN QU'IL AIT L'OPPORTUNITÉ DE DEVENIR PORTEUR DE PROJET ET BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT.

AFIN DE MENER À BIEN SON PROJET, TOUT JEUNE A ACCÈS À UN LIEU ÉQUIPÉ DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE DE POINTE.

CONDITIONS D'ACCÈS

LES SERVICES DE L'INFOLAB SONT ACCESSIBLES À TOUTE PERSONNE :

- ÂGÉE DE 15 À 30 ANS (AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS)
- AVEC OU SANS DIPLÔME
- AYANT UN PROJET VALIDÉ PAR L'INFOLAB

LES MOYENS

LES SALLES DE L'INFOLAB :
1 SALLE COLLECTIVE,
1 SALLE INDIVIDUELLE.

MATÉRIEL :
ORDINATEURS,
PACK OFFICE,
SUITE ADOBE,
PHOTOSHOP,
VIDÉOPROJECTEUR,
IPAD,
IMPRIMANTE,
CAMÉRA,

POSSIBILITÉ D'UTILISER
LES OUTILS
DU TIERS-LIEU :
COPIEUR
SCANNER
MASSICOT, ETC.

CONTACT

 infolabfol36@gmail.com

 07.84.67.44.48

  Infolab Le Blanc



Signal Conso

Un nouveau service public au bénéfice des consommateurs !



*Problème lors d'achats en ligne ?
Produit qui ne fonctionne pas ?
Rongeur dans un restaurant ?
Victime d'une arnaque ?
Problème de livraison ?*

...

signal.conso.gouv.fr



SIGNELEZ !



DG CCRF



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...)



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS

Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr

(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Le 16 au 18 et 25 ans

Je m'inscris en ligne dès

Je m'informe dès 13

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,





NUMEROS UTILES



Pompiers :	18	} Ou 112
SAMU 36 :	15	
Gendarmerie :	17	
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21	
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28	

A Tournon St Martin :

Médecins généralistes - Dr Hervo :	02 54 37 31 27
- Dr Lyon :	02 54 37 53 37
Médecin du sport et du sommeil - Dr Dezaunay :	09 51 14 65 63
Cabinet Masseur-Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Cabinet d'infirmiers :	02 54 37 50 63
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70

Mairie : courriel : neons-mairie@wanadoo.fr	02 54 37 53 56
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Conseil Départemental :	02 54 27 34 36
Espace France Services à la Poste de Tournon St Martin :	02 54 01 58 48
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture : www.centre.pref.gouv.fr	02 54 29 50 00
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)	02 54 28 12 00



Horaires de la mairie

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi : 9h à 12h
Vendredi : 9 à 12h et 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.